Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606070-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :18
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle,.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_070 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU JUDO CLUB SAINT AUBIN D'AUBIGNE

Mme Valérie GASNIER, adjointe aux finances, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux subventions accordées par les collectivités territoriales,

Considérant les relations entre la commune et les associations sportives fréquentées par les habitants du territoire,

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir les activités sportives et de favoriser la pratique du judo auprès des jeunes administrés,

Considérant que le Judo Club de Saint-Aubin-d'Aubigné compte 26 adhérents domiciliés à Sens-de-Bretagne,

Considérant que le dossier de demande de subvention a été dûment complété et qu'il répond aux critères d'attribution définis par la commune,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606070-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 166,40 € au Judo Club de Saint-Aubin-d'Aubigné, afin de soutenir ses activités et de contribuer au développement de la pratique sportive sur le territoire.

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 166,40 € au Judo Club Saint-Aubin-d'Aubigné ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont imputés sur le Budget principal de la commune- article 65758 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- **AUTORISER** Madame la Maire à procéder au versement de la subvention susvisée.
- **PRECISE** que les associations bénéficiaires devront, le cas échéant, fournir les pièces justificatives prévue par la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606070-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :18
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle,.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_072_FIXATION DU MONTANT DU LOYER DE LA CELLULE COMMERCIALE N°1 SITUÉE 6 RUE DUGUESCLIN

Mme Valérie GASNIER, adjointe aux finances expose :

Suite à la vacance de la cellule commerciale n°1 située rue Duguesclin, anciennement occupée par l'enseigne Lambert Turpin, il convient de fixer un nouveau montant de loyer pour permettre sa relocation.

Il est constaté que le montant du loyer de la cellule n°1, fixé à 367,06 € par mois en 2024, apparaît inférieur au loyer de la cellule n°2, établi à 500 € par mois, ainsi qu'aux valeurs locatives habituellement pratiquées pour des biens comparables.

Il est donc proposé de procéder à une revalorisation du loyer de + 157.94 € mensuels, portant celui-ci à 525 €.

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606070-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

- d'**APPROUVER** le principe d'une révision du bail commercial de la cellule n°1 rue Duguesclin dans les conditions exposées ci-dessus ;
- de **FIXER** le montant du loyer mensuel de la cellule commerciale située rue Duguesclin à 525 € par mois ;
- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette location.
- Pour extrait conforme,
- Madame la Maire
- Véronique SENTUC
- MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606070-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :18
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle,.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_073_RÉVISION DU LOYER DE LA CELLULE COMMERCIALE N°1 SITUEE 6 RUE DUGUESCLIN

Mme Valérie GASNIER, adjointe aux finances expose :

Dans le cadre de l'occupation de la cellule commerciale n°1, des travaux d'aménagement et d'amélioration des locaux vont être réalisés par les locataires.

Ce projet comprend des travaux estimés à :
- 8 300 € pour des travaux de peinture (sols et murs) ;
- 8 787 € pour des travaux d'aménagement, de menuiserie et d'électricité.

Afin d'accompagner cette démarche d'amélioration des locaux, deux options ont été envisagées :
- la prise en charge partielle des devis par la commune ;
- ou l'octroi d'une gratuité temporaire de loyer.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606070-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

La commission finance du 20 mai 2026, propose la mise en place d'une gratuité de loyer, pour une durée de 10 mois, en compensation des travaux réalisés par la locataire.

Echanges :

M. MALIDOR, 1er adjoint s'interroge sur l'opportunité de regrouper les deux cellules commerciales attenantes (cellules n°1 et n°2) afin de créer un espace plus grand.

Mme la MAIRE précise qu'un mur porteur sépare les deux cellules, celles-ci correspondant à deux logements distincts. Elle rappelle qu'une étude réalisée lors d'un précédent mandat a évalué le coût de suppression de ce mur à environ 55 000 euros.

M. MALIDOR exprime son étonnement quant à ce montant et demande communication des devis afin d'en vérifier le contenu et envisage la réalisation de devis complémentaires.

Mme la MAIRE indique que les élus peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter d'autres devis, ces travaux ne sont pas inscrits au budget et ne sont pas considérés comme nécessaires à ce jour dans la mesure où la durée d'occupation des locataires actuels n'est pas connue..

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de se **PRONONCER** sur les modalités d'accompagnement du projet de réaménagement des locaux occupés par l'étude notariale, selon les options suivantes :
    - Soit la prise en charge partielle des devis de travaux par la commune ;
    - Soit l'octroi d'une gratuité temporaire de loyer de 10 mois.

- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer tout avenant et document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire

Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE 35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-202606070-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE